



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

10 IGC

DCE/16/10.IGC/1Rev
Paris, 21 juin 2016
Original : français

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL
POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**Dixième session ordinaire
Paris, Siège de l'UNESCO
12 - 15 décembre 2016**

Point 1 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour

Décision requise : paragraphe 2.

1. Ordre du jour provisoire de la dixième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après dénommé « le Comité ») :

Ouverture de la session

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation de la liste des observateurs
3. Adoption du compte-rendu détaillé de la neuvième session ordinaire du Comité
4. Rapport du Secrétariat sur ses activités en 2016
5. Rapport du Secrétariat sur le suivi des recommandations du rapport de l'auditeur externe sur « la gouvernance de l'UNESCO et des entités, fonds et programmes rattachés »
6. Rapport sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention
7. Avant-projet de directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique
8. Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC)
9. Rapports périodiques quadriennaux : transmission des nouveaux rapports
10. Rapport du Comité sur ses activités et décisions à la Conférence des Parties
11. Date de la prochaine session du Comité
12. Election des membres du Bureau de la onzième session ordinaire du Comité

Clôture de la session

2. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DECISION 10.IGC 1

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/16/10.IGC/1,
2. Adopte l'ordre du jour de la session figurant dans le document susmentionné.